

## Appel à projets 2016 – Axe « Alimentation durable »

### Filières Pêches Durables

*Date limite de dépôt de dossiers : 30 avril 2016*

---

La Fondation Daniel et Nina Carasso (FDNC) a été créée début 2010, sous l'égide de la Fondation de France, en mémoire de Daniel Carasso, fondateur de Danone en France et aux Etats-Unis, et de son épouse. Cette fondation familiale est animée par un Comité exécutif composé de la fille de Daniel et Nina Carasso, présidente de la fondation, de son époux, de ses enfants, ainsi que de personnalités qualifiées. Elle est dirigée par une déléguée générale basée au siège de la Fondation de France.

La FDNC est une fondation distributrice qui se situe dans le champ de la philanthropie et de l'intérêt général. Elle n'a vocation ni à collecter des fonds, ni à répondre à des enjeux de stratégie de communication d'entreprise (comme pourrait le faire une fondation d'entreprise).

La FDNC a pour vocation de financer des projets dans deux grands domaines concourant à l'épanouissement de l'être humain :

- Le rapport entre le citoyen et l'art
- L'alimentation durable. La FAO définit l'alimentation durable (autrement appelé « systèmes alimentaire durable ») comme étant « *des systèmes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.* » L'alimentation durable regroupe donc les considérations aussi bien environnementales, économiques, sociales que sanitaires ou nutritionnelles, depuis la production jusqu'à la consommation de denrées alimentaires.

**L'appel à projet « Filières Pêches Durables » s'inscrit dans le cadre de l'axe « Alimentation durable » de la Fondation.**

Pour plus de renseignements : [www.fondationcarasso.org](http://www.fondationcarasso.org)

## Objectifs

Les ressources halieutiques dans le monde sont aujourd'hui surexploitées pour 30% et pleinement exploitées pour 45% des stocks d'espèces pêchées<sup>1</sup>. L'effondrement brutal du principal stock mondial de poisson, au large de Terre Neuve, et la quasi-disparition des grands bancs de morues depuis 1990 préfigurent ce qui semble en passe de se produire pour plusieurs centaines d'autres espèces<sup>2</sup>, comme le chinchard dans le pacifique Sud ou le mérrou en Afrique de l'Ouest.

L'accélération de pertes de populations et d'espèces dans les écosystèmes marins a généré des conséquences imprévues. Les pertes de biodiversité affectent les services écosystémiques aux différentes échelles spatio-temporelles. Globalement, les effondrements de ressources exploitées s'accroissent alors que le potentiel de récupération des écosystèmes et donc des stocks de poisson décroît exponentiellement avec la perte de biodiversité<sup>3</sup>.

La disparition écologique de niveaux trophiques entiers rend les écosystèmes plus vulnérables aux autres perturbations naturelles et anthropiques telles que la charge en nutriments, l'eutrophisation, les hypoxies, les maladies, les tempêtes et le changement climatique<sup>4</sup>.

La France et l'Espagne ne sont pas épargnées par les conséquences de la perte de biodiversité marine. Or, certaines techniques de pêche sont remises en question en raison des impacts qu'elles génèrent sur l'environnement. Au contraire, d'autres pratiques anciennes ou plus récentes, disponibles ou nécessitant quelques améliorations, sont aujourd'hui reconnues comme plus respectueuses des écosystèmes marins.

La faible diffusion de ces techniques s'explique d'une part par le faible niveau d'information au sein de la profession, notamment au sein de la pêche artisanale<sup>5</sup> et par l'investissement qu'une conversion nécessite, à la fois en terme financier et en terme d'apprentissage. Enfin, l'adoption de ces pratiques n'est que peu encouragée par la faible reconnaissance dont leurs produits bénéficient sur le marché. En effet, aucun signe ne permet aujourd'hui au consommateur de distinguer les produits issus d'une pêche respectueuse de l'environnement des produits dont le coût environnemental est élevé.

**L'objectif de l'appel à projet est de favoriser, dans le secteur des pêcheries artisanales (en eau salée ou eau douce), le développement des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement.**

Pour cela, les projets peuvent encourager les professionnels de la pêche artisanale à diffuser et mutualiser des techniques de pêche plus respectueuses des écosystèmes marins. Ces techniques peuvent par exemple permettre :

- de mieux cibler les prises afin de diminuer, à volume commercialisable constant, l'impact écologique de la pêche ;
- d'améliorer la qualité (visuelle, gustative etc.) des produits, et/ou de valoriser les sous-produits de la pêche afin de permettre une diminution des quantités pêchées tout en maintenant le niveau de revenu des pêcheurs

---

<sup>1</sup> FAO, 2012, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture

<sup>2</sup> Mullon C., Fréon P. and Cury P., 2005, Patterns and models of collapsing world fisheries, Fish and Fisheries. 6 : 111-120.

<sup>3</sup> Worm et al, 2006, Impacts of Biodiversity Loss on Ocean Ecosystem Services, Science. 314; 787-790

<sup>4</sup> Rapport du Sénat, 2008, Marée amère ; pour une gestion durable de la pêche.

<sup>5</sup> Rappel : en droit maritime français, est qualifié d'artisan un patron pêcheur embarqué propriétaire ou copropriétaire qui possède deux navires maximum de moins de 24 mètres.

Outre la plus-value écologique, l'identification des techniques à diffuser doit considérer à la fois la viabilité économique et l'acceptation sociale d'une diffusion importante.

Les projets peuvent également encourager des techniques de gestion durable et participatives des stocks en en organisant un dialogue constructif entre les parties prenantes.

Les projets peuvent enfin promouvoir des relations entre acteurs des filières, de la chaîne de production – consommation, permettant de valoriser la plus-value environnementale de ces techniques.

*Les projets soutenus à l'issue des éditions précédentes de l'appel à projets sont résumés sur le [site internet de la Fondation](#). En 2015, 4 projets ont été soutenus pour un montant total de 285 000 euros et dont les financements étaient compris entre 30 000 euros et 150 000 euros par projet.*

## Critères de sélection

### Critères généraux de la Fondation

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont décrits dans le document « [Procédure générale d'attribution et de suivi des financements](#) ». La conformité des projets et des porteurs de projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel.

Pour rappel, les procédures régissant les relations de la Fondation avec ses partenaires impliquent pour ces derniers :

- L'élaboration d'un rapport narratif et financier annuel conditionnant chaque tranche de financement ;
- L'obligation de suivre la gestion (administrative, financière et logistique) liée au projet, cette dernière pouvant faire l'objet d'un audit ;
- L'obligation de communiquer sur le partenariat ;
- Une flexibilité budgétaire (100% au sein de chaque chapitre budgétaire, et 30% entre les chapitres) permettant de faciliter l'évolution du projet.

### Critères spécifiques de l'appel à projet

Ces critères s'ajoutent aux critères généraux de la Fondation :

- le projet doit cibler l'objectif de l'appel ;
- la durée de l'action est comprise entre 1 et 3 ans ;
- le projet se situe en France et/ou en Espagne ;
- le projet comporte des objectifs et activités clairs ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des livrables et des réalisations ;



fondation  
daniel & nina carasso

## Critères d'éligibilité des porteurs de projet

Les porteurs de projet éligibles pour cet appel à projet sont :

- Des **structures à but non-lucratives rassemblant, entre autres, des professionnels de la pêche artisanale et dont l'objectif principal n'est ni commercial ni politique** ;
- des **associations, des fondations, des fonds de dotation**, œuvrant pour l'intérêt général, et plus spécifiquement pour l'amélioration de la durabilité des filières pêches ;
- des **laboratoires de recherche** issus d'organisations à but non lucratifs ;
- des **collectivités territoriales** côtières.

**Des consortiums rassemblant plusieurs acteurs de types différents sont encouragés.**

## Critères d'évaluation des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants :

- Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif et critères de l'appel ;
- Impact du projet sur les bénéficiaires ;
- Qualité du montage du projet ;
- Qualité du consortium.

## Calendrier

- Ouverture de l'appel à projet : **1<sup>er</sup> février 2016**
- Date limite de dépôt du dossier de demande de financement: **30 avril 2016**
- Instruction du dossier par un consultant : **mai / juin 2016**
- Sélection finale et diffusion des résultats : **Au plus tard le 30 octobre 2016**

## Dépôt des dossiers

- **Etape 1** : vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le [site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 4** : Complétez votre dossier en ligne et ajoutez les annexes dont le [format de budget](#) et le [format de calendrier](#) complété.

Après une présélection destinée à ne retenir que les projets répondant à cet appel à projet, l'instruction du dossier est effectuée par un consultant qui a pour mission d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet et du montage du projet. La sélection des projets soutenus est effectuée par un jury composé d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.



fondation  
daniel & nina carasso

## Accompagnement

Le diagnostic effectué par l'instructeur peut aboutir, lors de la sélection, à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation en plus du financement octroyé. Le cas échéant cet accompagnement est mis en œuvre par un de nos partenaires : [ECTI](#), [Passerelles et compétences](#), ou [Im-prove](#). Cette proposition d'accompagnement a pour objectif de soutenir le porteur en lui permettant de renforcer un point particulier (expertise, capacité de déploiement, de collecte de fonds etc.). **Ces propositions d'accompagnement n'ont pas de caractère obligatoire, et leur refus ne compromet pas l'obtention du financement octroyé.**

## Contact

Adressez un email à [ad\\_france@fondationcarasso.org](mailto:ad_france@fondationcarasso.org) portant en objet « AP Filières Pêches durables - nom de votre structure ».